

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Schutz und Wehr : Zeitschrift der Gesamtverteidigung = revue pour les problèmes relatifs à la défense intégrale = rivista della difesa integrale |
| Herausgeber: | Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes |
| Band: | 34 (1968) |
| Heft: | 3-4 |
| Artikel: | Le centre d'instruction de la protection civile de Genève |
| Autor: | Reymann, M. E. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-364343 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

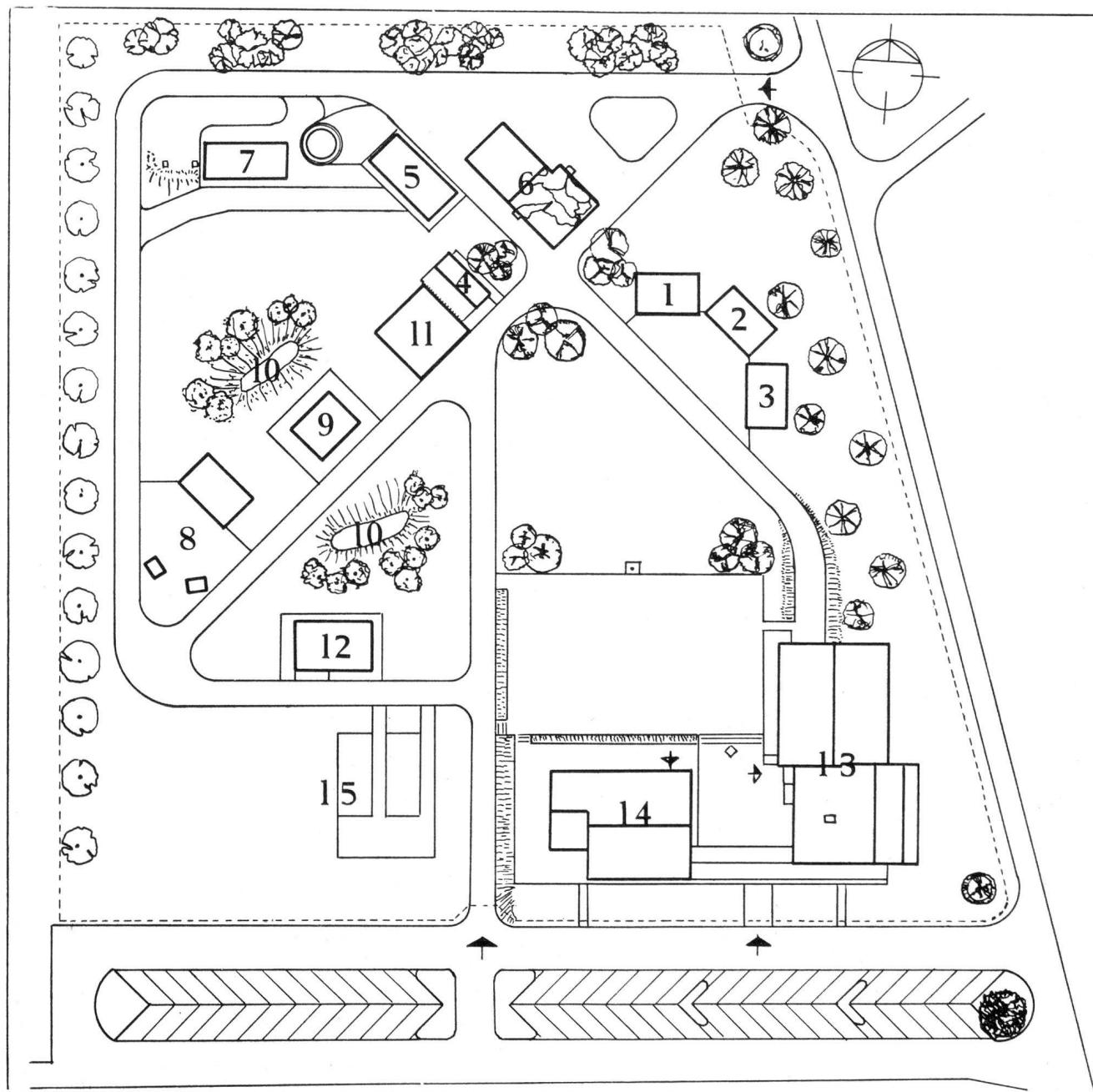
Le centre d'instruction de la protection civile de Genève

Par M. E. Reymann, directeur du Service cantonal de protection civile

Le centre d'instruction du canton de Genève a été inauguré le 25 mai 1967 en présence de M. le conseiller fédéral von Moos. Il est situé à Bérnex, à proximité de la limite de l'agglomération, dans un cadre rural, et présente une surface de 18 000 m². Il est destiné à assurer l'instruction de toutes les personnes astreintes à la protection civile du canton, ce

qui veut dire que tous les cours d'introduction et de cadres s'y déroulent. Les constructions ont un caractère très civil et tout a été mis en œuvre pour le bien-être des participants. Ceux-ci ne sont pas logés au centre, étant donné la petite superficie du canton, et regagnent chaque soir leurs domiciles.

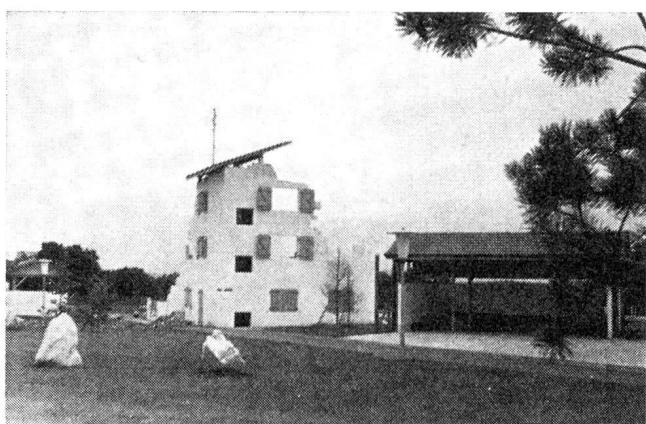
Plan du centre d'instruction de Genève



1 levage; 2 encrage et tronçonnage; 3 éclairage et cordage; 4 oxycoupage; 5 marteaux pneumatiques démolisseurs et perforateurs; 6 maison de deux étages en grande partie démolie; 7 prises d'eau; 8 feux divers; 9 petit bâtiment à deux étages; 10 collines d'observation; 11 feux spéciaux; 12 dépôt; 13 bâtiment des cours; 14 restaurant self-service; 15 place de jeu



Vue générale du bâtiment des cours



La maison d'exercice (à gauche) et la station d'exercice «levage» (à droite)

Le bâtiment des cours comporte, au rez-de-chaussée, un auditorium de 120 places avec cabine pour cinéma et projection, puis deux salles de cours, chacune pour 25 à 30 personnes, et une infirmerie. Le premier étage comprend une grande salle de conférence, deux salles semblables à celles du rez-de-chaussée et deux bureaux pour le personnel d'instruction. Ces deux niveaux présentent aussi des vestiaires, toilettes, douches et cabines téléphoniques. Le sous-sol comporte un atelier de réparation, un garage avec emplacements pour le nettoyage des engins, pour le lavage et le séchage des tuyaux et le lavage des bottes. Un autre local est prévu comme magasin d'équipement et de matériel. Enfin, nous trouvons encore un vestiaire, des douches et toilettes pour les instructeurs.

Un second bâtiment est équipé comme restaurant self-service et est bordé par une terrasse agréable. Les dix places d'exercices présentent une originalité en ce sens que la plupart sont équipées de couverts avec éclairage et chauffage à rayons infrarouges, ce qui permet de dispenser une instruction valable par n'importe quel temps.

Trois emplacements d'exercices (1 à 3) sont prévus pour l'instruction avec le matériel de levage, d'an-

crage, de tronçonnage, de cordage, d'éclairage et d'ouillage divers. Deux autres emplacements (4 et 5) permettent une instruction au chalumeau-découpeur et la démolition des murs en briques, plots et béton. Une maison de deux étages (6), en grande partie démolie, permet d'organiser divers exercices de sauvetage. Elle présente, d'autre part, une cave étayée et un abri d'immeuble avec sas et désinfections, appareils de ventilation et filtres ainsi que sorties de secours et voies d'évacuation. Ces sous-sols sont spécialement destinés à l'instruction des gardes d'immeubles. Un autre couvert (7), sous lequel est construit une réserve d'eau de 300 m³, présente des prises d'eau pour l'instruction aux motopompes de 400 et 1400 l/min. Un autre emplacement (8) est prévu pour des exercices d'extinction de feux au moyen des seaux-pompes. Un bâtiment de deux étages (9) de construction spéciale est destiné aux sapeurs-pompiers de guerre pour la lutte contre l'incendie. Enfin, une dernière place d'exercice est utilisée pour l'extinction de feux spéciaux, notamment de feux d'huiles et d'hydrocarbures.

Ce centre d'instruction constitue une réussite à mettre à l'actif des autorités genevoises. Cette réalisation représente un atout important pour le développement de la protection civile dans ce canton.

Provisorische Ausbildungsplätze der Luftschutztruppen im Truppendiffenst

Von Major Stelzer

Zahlreiche wesentliche Ausbildungsbedürfnisse, die sich aus der Eigenart und den Anforderungen von Schadenplatz und Schadenstelle ergeben, können nur im besonders konstruierten Uebungsdorf befriedigend berücksichtigt werden, Anlagen, wie sie im Ausland teilweise seit Jahren bestehen. Bis unsere Luftschutztruppen über ein oder mehrere Uebungsdörfer verfügen, dürften aber noch Jahre verstrecken.

Um auch in den Wiederholungskurstypen A und C ernstfallmässige Ausbildung betreiben zu können, ist es nötig, besondere Ausbildungsanlagen zu erstellen, die entweder für sich allein oder teilweise oder ganz

im Zusammenhang mit kleinen Abbruchobjekten gebaut werden können. Es sind Behelfsanlagen für die Dauer des betreffenden Dienstes.

Schadenauslösungen ohne vorherige Warnung oder mit viel zu kurzen Warnfristen, wie sie in einem zukünftigen Krieg zu erwarten sind, werden bewirken, dass ein grosser Teil der Bevölkerung am Arbeitsplatz, in der Wohnstätte, im Freien ungeschützt überrascht wird. Ein starker Anfall von Verwundeten und Eingeschlossenen in der Trümmermasse eingestürzter Gebäude wird die Folge sein. In ganz ausgesprochenem Masse trifft das auch für Schadenzonen nach nuklearen Angriffen zu. Damit gewinnen